

DOSSIER DE CONCERTATION

Aménagement de la déviation du Bourg de Mâcot

Commune de La Plagne -Tarentaise



AMÉNAGEMENT DE LA DÉVIATION DU BOURG DE MÂCOT

SOMMAIRE

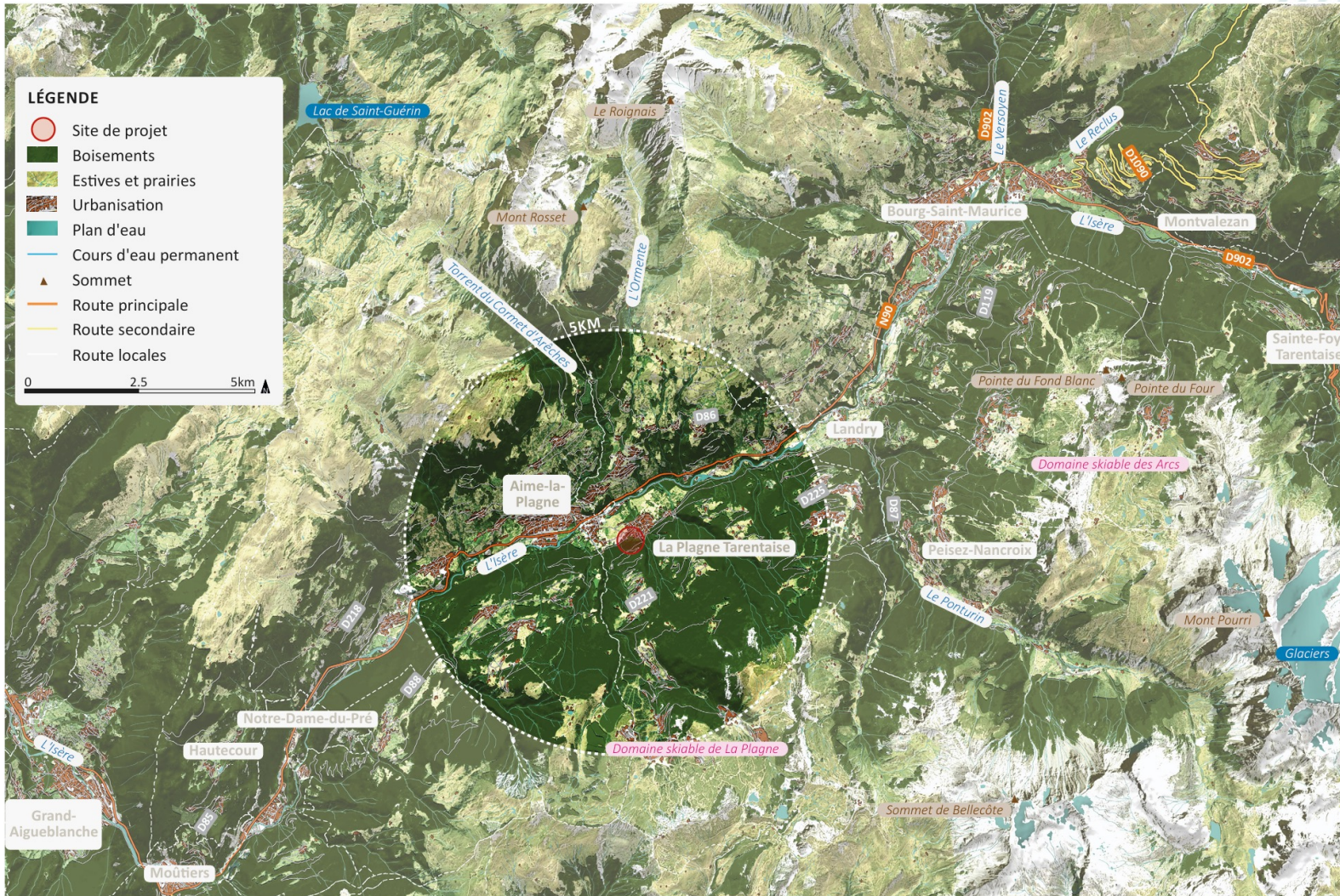
1. LOCALISATION DU PROJET
2. LES MODALITÉS DE CONCERTATION
3. L'ORGANISATION DU PROJET
4. ENJEUX ET OBJECTIFS
5. PRÉSENTATION DE L'AMÉNAGEMENTS
6. MESURES POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT

INTRODUCTION

Le projet vise à réaliser une déviation entre la RD 220 et la RD 221 afin de permettre aux flux de circulation, notamment poids lourds et bus, de contourner le centre-bourg de Mâcot et ainsi d'améliorer la sécurité, la qualité de vie des habitants et une meilleure desserte des stations depuis le fond de la vallée.



1. LOCALISATION DU PROJET



2. LES MODALITÉS DE CONCERTATION

Concertation

Pourquoi une concertation ?

- > **Proposer une information claire et complète sur le projet, accessible à tous**
- > **Recueillir les observations et propositions du public afin d'alimenter les réflexions sur le projet**

La présente concertation publique permet également de répondre aux objectifs réglementaires de concertation.

Comment se renseigner sur le projet ?

> **Les dates à retenir**

La concertation préalable aura lieu du mardi 19 mai 2026 au mardi 30 juin 2026.

> **Le dossier de concertation**

Le dossier de concertation est mis à disposition du public à la mairie de La Plagne Tarentaise, située Place Charles de Gaulle, aux jours et heures habituels d'ouverture du public ainsi que sur le site internet de la mairie: <https://www.laplagne-tarentaise.fr/>

Article L. 121-16 du Code de l'environnement



3. L'ORGANISATION DU PROJET

Concertation

Comment donner son avis ?

> **Lors des réunions publiques**

> **Par écrit** : sur le registre papier (en mairie de La Plagne Tarentaise, aux jours et heures habituels d'ouverture du public)

> **Par courrier** : Projet de déviation du centre bourg de la commune déléguée de Macot – Mairie de La Plagne Tarentaise – Place Charles de Gaulles – CS 50004 – 73216 Aime la Plagne Cedex

> **Par mail** : à l'adresse : projet-deviation@laplagnetarentaise.fr

A la suite de cette concertation, **un bilan sera réalisé et publié** par voie numérique sur le site internet de la mairie: <https://www.laplagne-tarentaise.fr/>



4. ENJEUX ET OBJECTIFS

Situation actuelle

Le bourg de Mâcot constitue actuellement le point de convergence des flux de circulation vers les stations via les RD 220 et 221, supportant un trafic pouvant atteindre 10 000 véhicules quotidiens en période de vacances hivernales. Cette charge routière, accentuée par le passage de poids lourds, traverse les zones de centralité et de services. Il en résulte des conflits d'usage persistants qui dégradent la qualité de vie des riverains et compromettent la sécurité des habitants, à commencer par les abords de l'école.

Objectifs du projet

Création d'une nouvelle voie depuis l'entrée du bourg de Mâcot pour éviter la traversée de son centre historique, liaison entre la RD220 à la RD 221.

- **Améliorer la sécurité** au sein du centre-bourg en contournant les flux de circulation,
- **Assurer une meilleure desserte des stations** depuis la vallée.

Planning prévisionnel



- > **Etudes d'avant projet (avril 2026)**
- > **Procédures réglementaires et études de projet (2026)**
- > **Démarrage des travaux (Octobre 2027)**
- > **Durée des travaux (≈2 ans pour une fin souhaitée en juillet 2029)**



5. PRESENTATION DE L'AMENAGEMENT

SOMMAIRE

1. VUE EN PLAN GÉNÉRAL
2. ENTRÉE BOURG (RD220)
3. CONNEXION RD221



5. PRESENTATION DE L'AMENAGEMENT

SOMMAIRE

1. VUE EN PLAN GÉNÉRAL
2. ENTRÉE BOURG (RD220)
3. CONNEXION RD221



SOMMAIRE

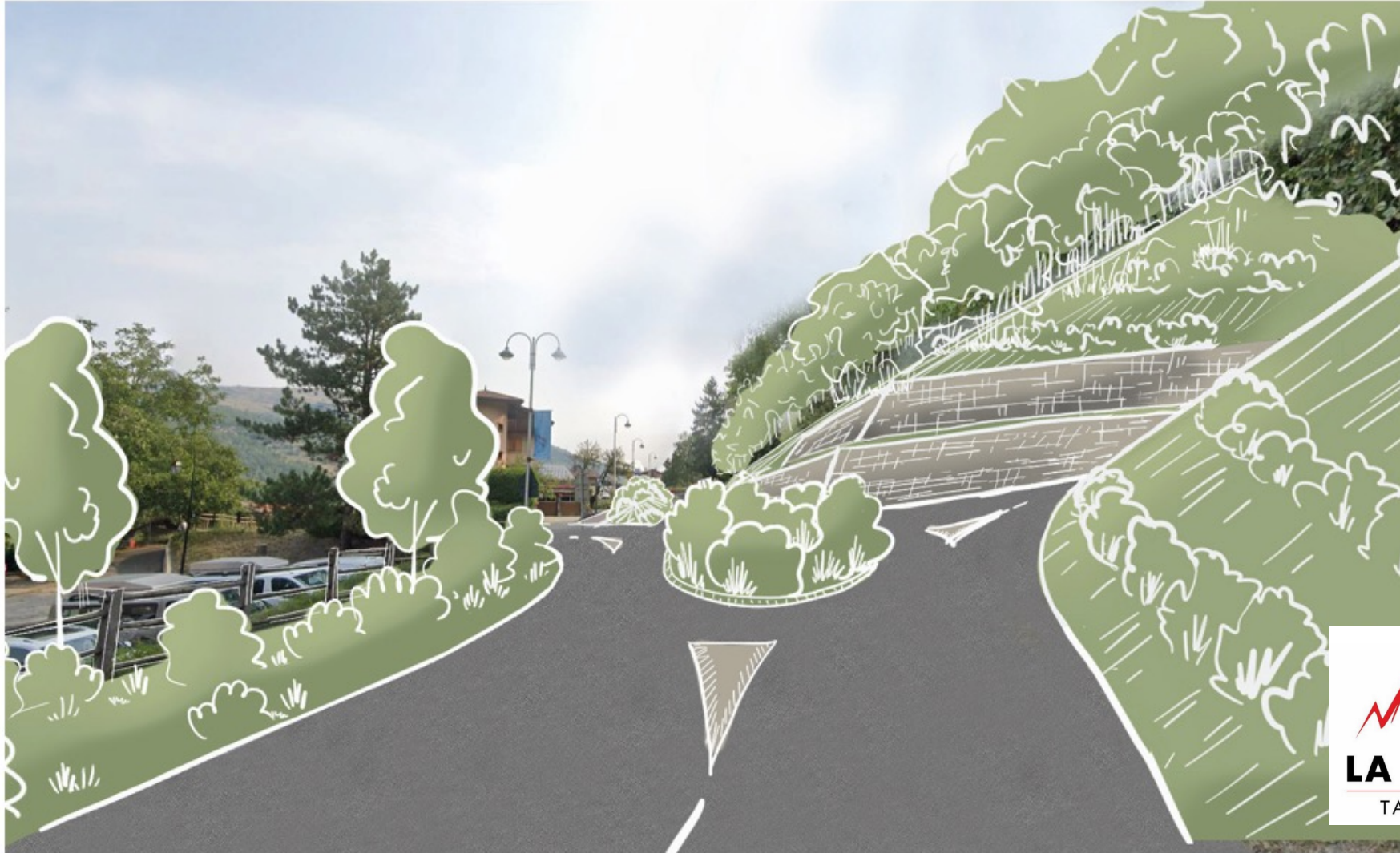
1. VUE EN PLAN GÉNÉRAL
2. ENTRÉE BOURG (RD220)
3. CONNEXION RD221



5. PRESENTATION DE L'AMENAGEMENT

SOMMAIRE

1. VUE EN PLAN GÉNÉRAL
2. **ENTRÉE BOURG (RD220)**
3. CONNEXION RD221



Vue projetée du rond-point en entrée de bourg

5. PRESENTATION DE L'AMENAGEMENT

SOMMAIRE

1. VUE EN PLAN GÉNÉRAL
2. ENTRÉE BOURG (RD220)
3. **CONNEXION RD221**



5. PRESENTATION DE L'AMENAGEMENT

SOMMAIRE

1. VUE EN PLAN GÉNÉRAL
2. ENTRÉE BOURG (RD220)
3. **CONNEXION RD221**



5. PRESENTATION DE L'AMENAGEMENT

SOMMAIRE

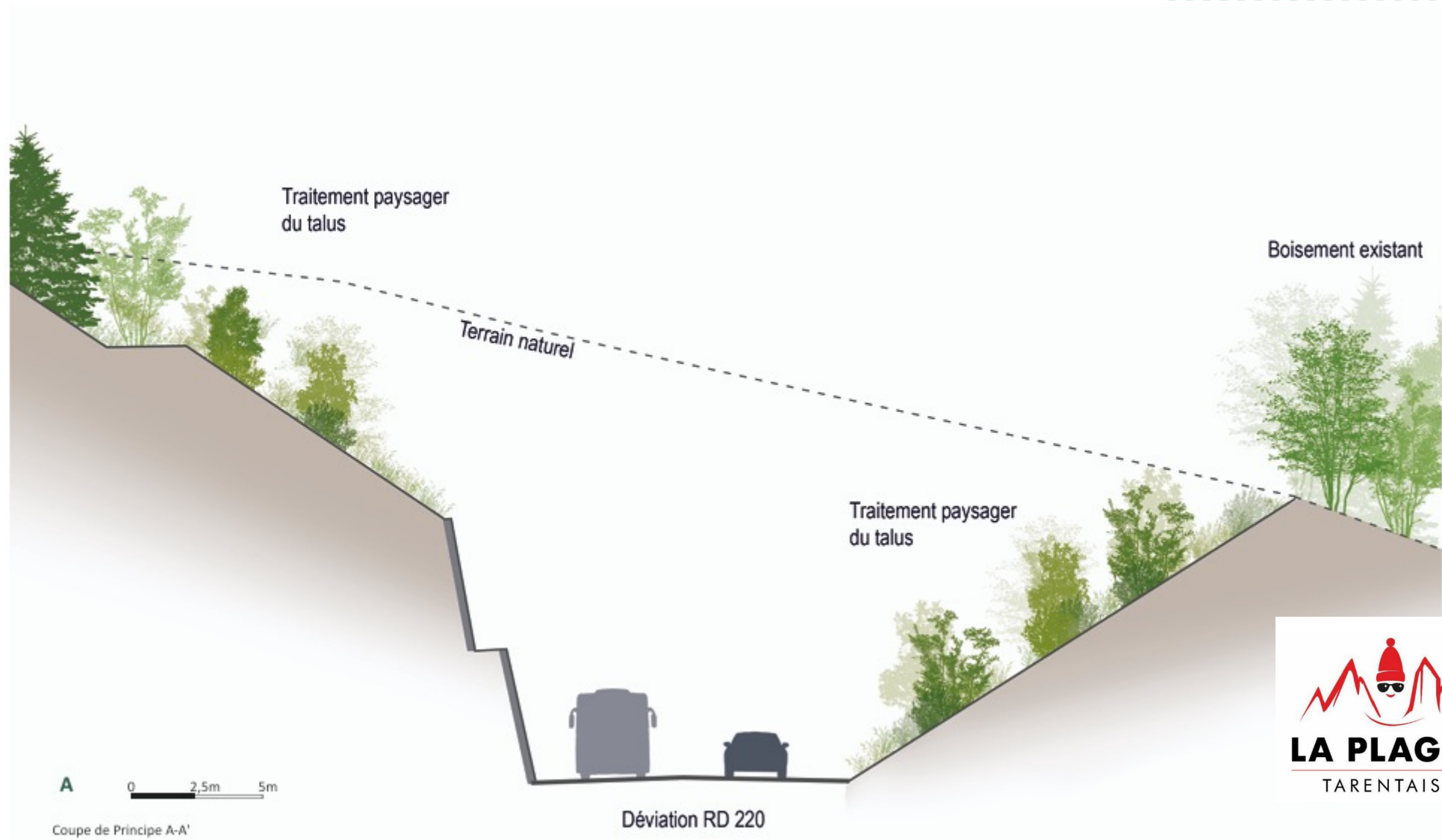
1. VUE EN PLAN GÉNÉRAL
2. COUPE



5. PRESENTATION DE L'AMENAGEMENT

SOMMAIRE

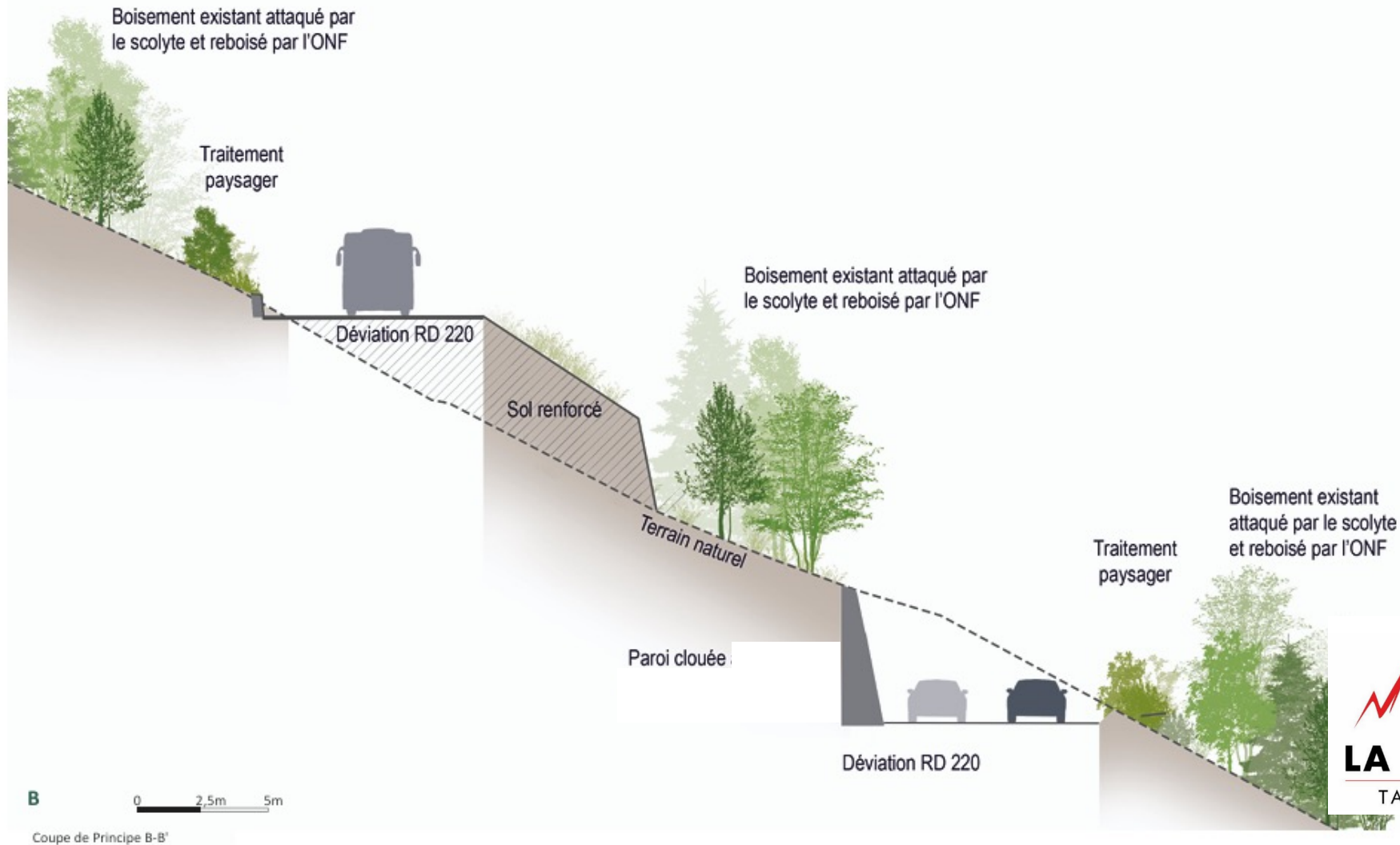
1. VUE EN PLAN GÉNÉRAL
2. COUPE



5. PRESENTATION DE L'AMENAGEMENT

SOMMAIRE

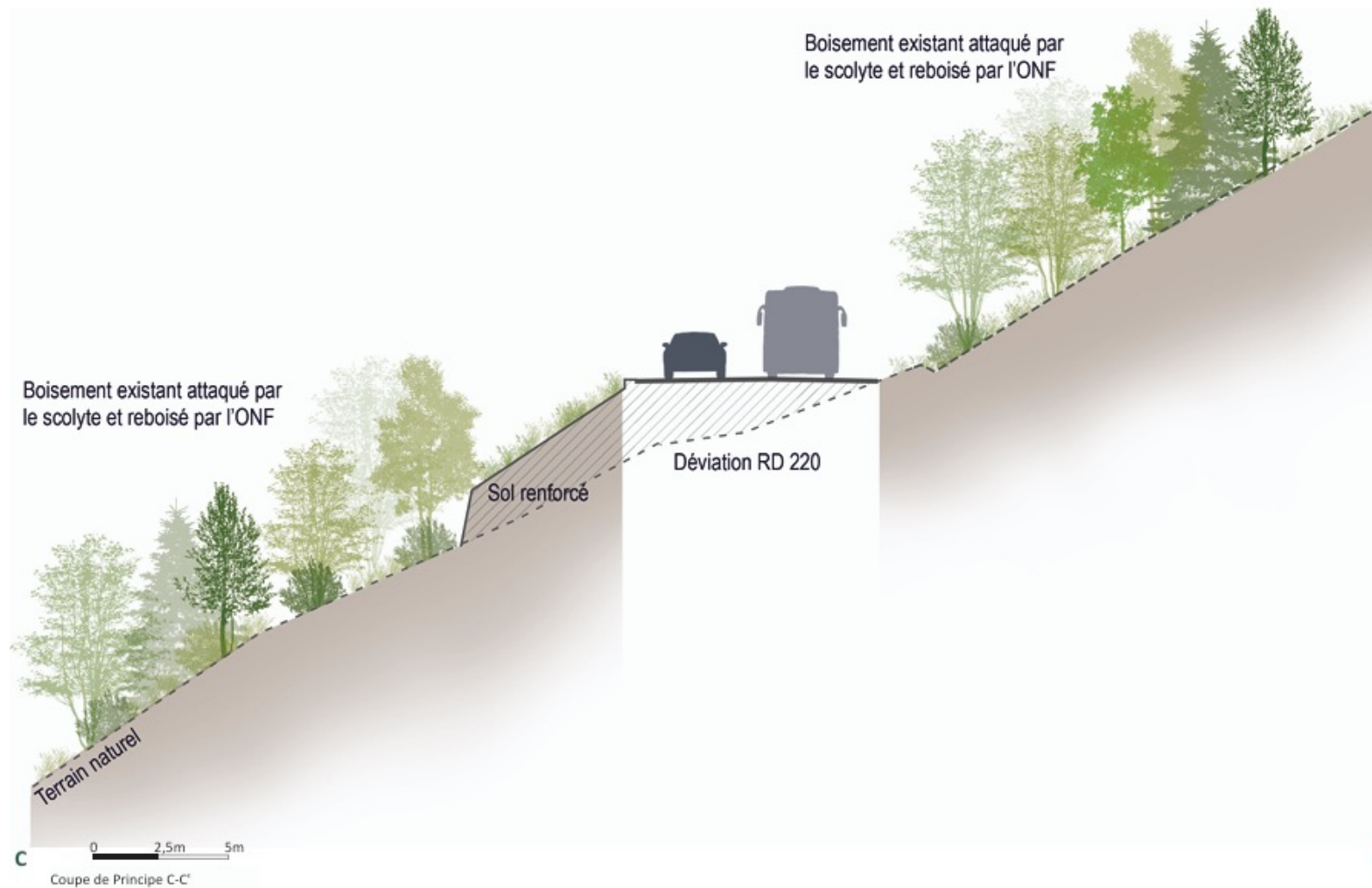
1. VUE EN PLAN GÉNÉRAL
2. COUPE



5. PRESENTATION DE L'AMENAGEMENT

SOMMAIRE

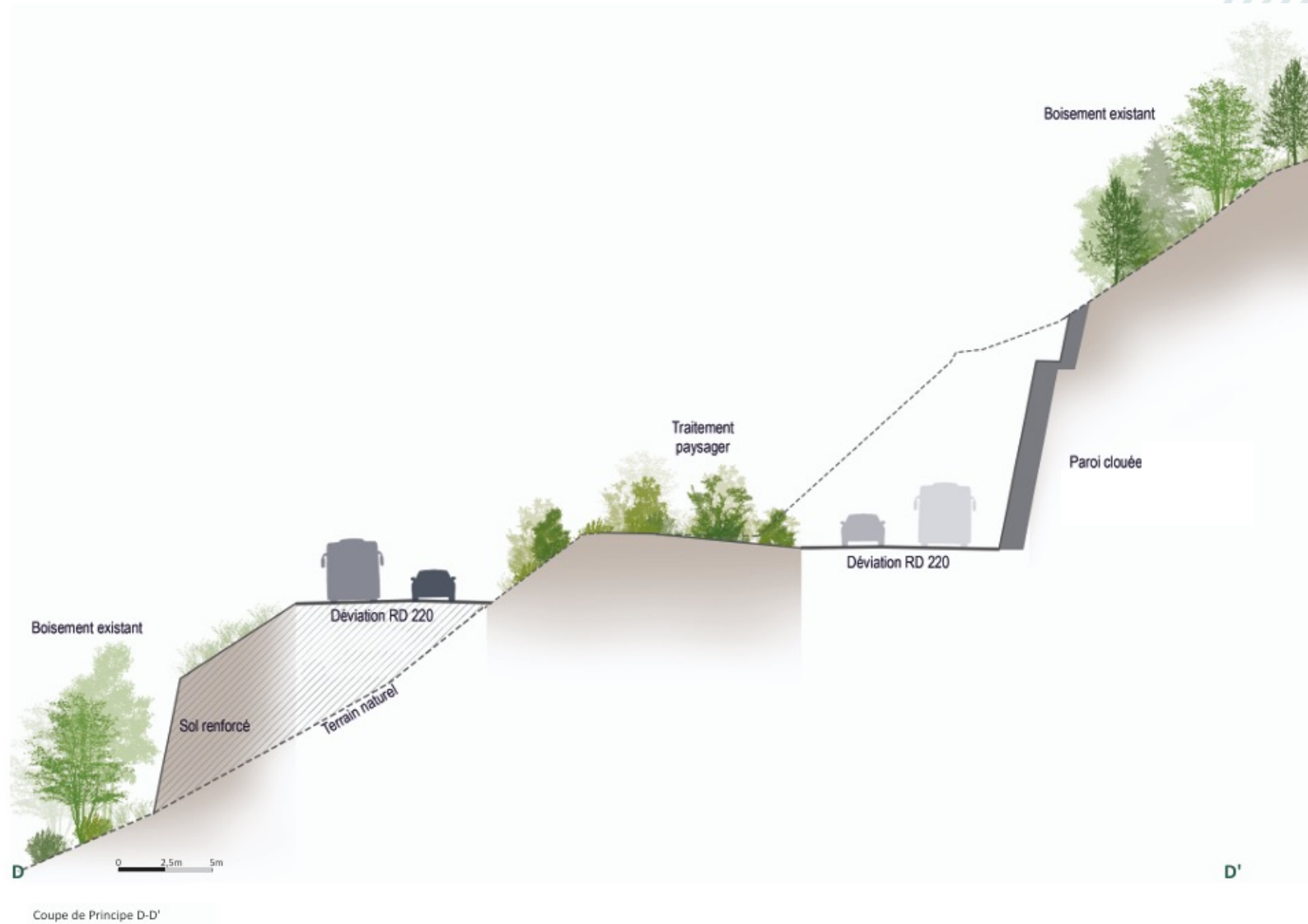
1. VUE EN PLAN GÉNÉRAL
2. COUPE



5. PRESENTATION DE L'AMENAGEMENT

SOMMAIRE

1. VUE EN PLAN GÉNÉRAL
2. COUPE



6. MESURES POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT

Prise en compte de l'environnement dans toutes ses dimensions



6. MESURES POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT

Prise en compte de l'environnement dans toutes ses dimensions

Pour mesurer précisément les incidences du projet, des études spécifiques sont menées sur quatre thématiques environnementales :

- > **Milieu Naturel** 🌲🦅 : Protection de la biodiversité (habitats, espèces protégées, continuités écologiques).
- > **Paysage & Patrimoine** 🏔️ : Analyse de l'insertion paysagère du projet pour préserver l'identité du territoire et les vues sur le grand paysage.
- > **Qualité de l'Air** 🌬️ : Une campagne de mesure de la qualité de l'air est réalisée pour caractériser l'état initial du site et évaluer l'impact futur du projet, permettant ainsi de définir les mesures nécessaires au respect des normes de santé publique.
- > **Acoustique** 🗣️ : Une étude acoustique a été réalisée afin de connaître l'ambiance sonore actuelle et future à proximité du projet dans le but de définir les éventuels dispositifs de protections acoustiques nécessaires (murs antibruit, merlons) pour assurer la tranquillité du voisinage.
- > **Trafic & Mobilité** 🚗 : Analyse des flux de circulation pour anticiper le report de trafic et fluidifier les déplacements locaux.



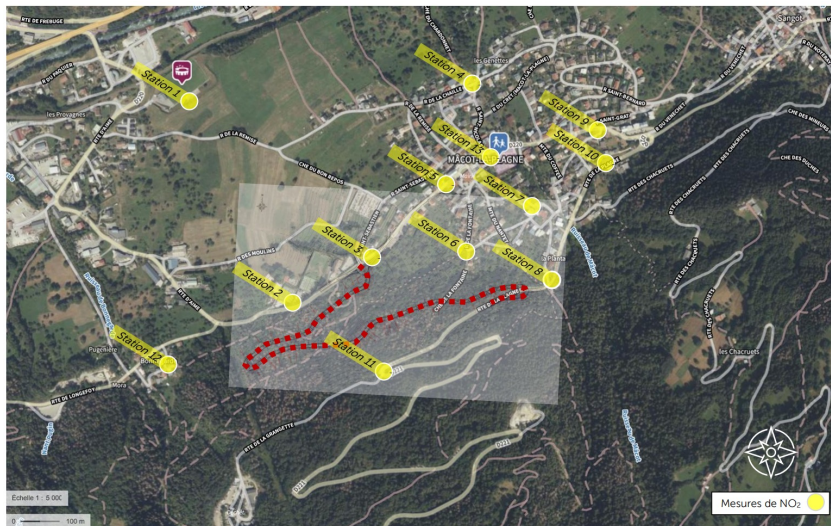
6. MESURES POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT

Prise en compte de l'environnement dans toutes ses dimensions

➤ Qualité de l'Air 🌬️

La première campagne de mesures réalisée sur le mois de février 2026 pendant les vacances scolaires et l'afflux touristique a montré pour le dioxyde d'azote (NO₂) :

- des valeurs plus élevées recensées au niveau de la traversée du bourg (rue du Châtelet),
- une baisse rapide des concentrations en s'éloignant des axes principaux.
- un report important du trafic sur la déviation selon les modélisations réalisées.



Résultats pour le dioxyde d'azote (NO₂) en µg/m³

Stations	Objet	NO ₂ en µg/m ³
1	Fond rural	10,7
2	Trafic	16,2
3*	PROJET (PF1)	19,2
4	Fond périurbain	14,1
5	Trafic (PF2)	17,9
6	Fond périurbain	8,5
7	Fond périurbain	7,6
8	Trafic (PF3)	7,3
9	Trafic	16,2
10	Trafic	14,6
11	Trafic	13,9
12	Fond périurbain	8,6
13	Trafic	14,4
Moyenne des stations		13,4
Ligne directrice de OMS 2021 (moyenne annuelle)		10,0
Objectif de qualité (moyenne annuelle)		40,0
Valeur limite ou critique (moyenne annuelle)		40,0 (20 µg/m ³ en 2030)

* Moyenne des doublons

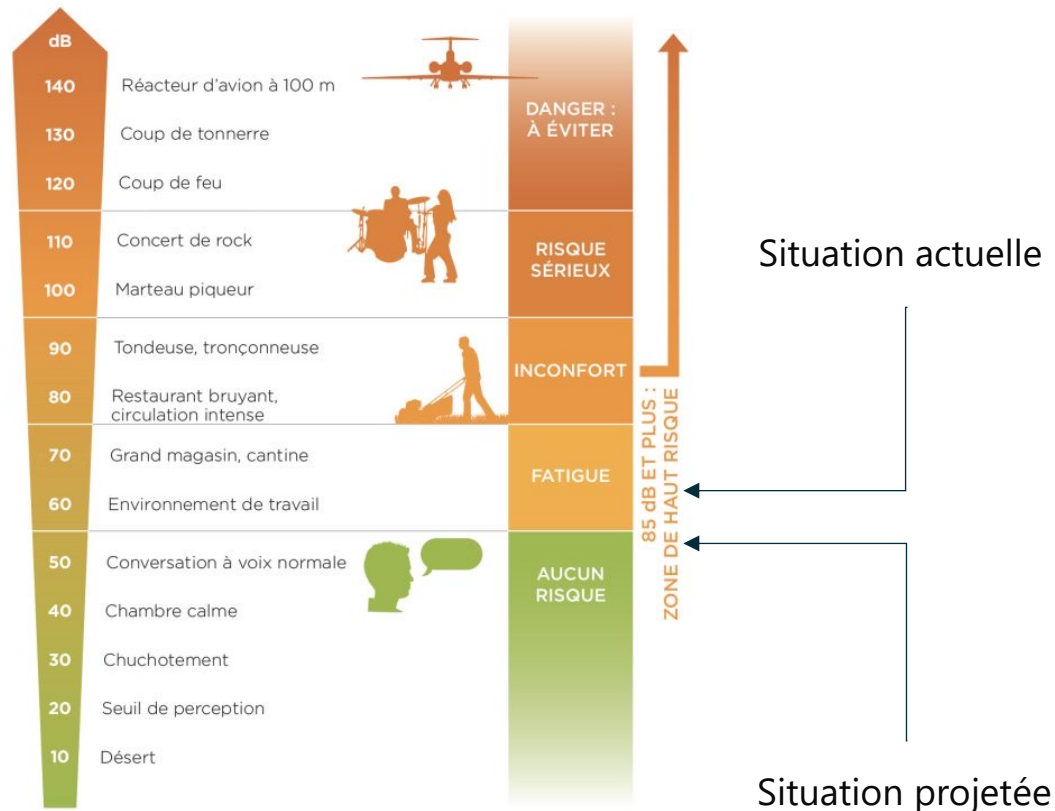
Respect des seuils en vigueur



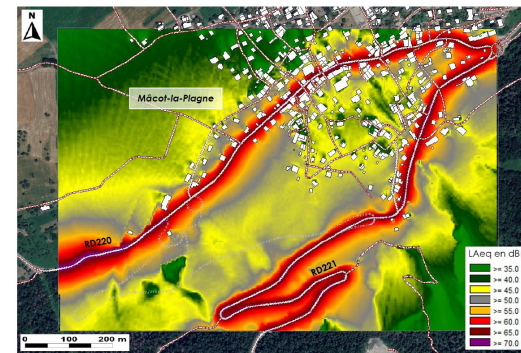
6. MESURES POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT

Prise en compte de l'environnement dans toutes ses dimensions

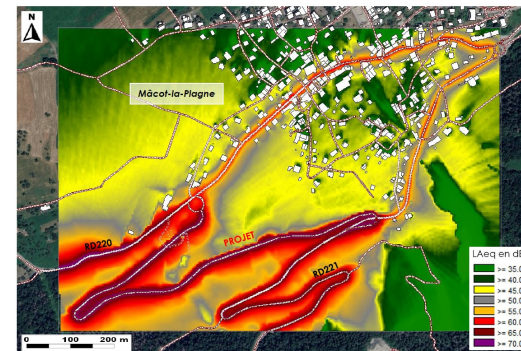
- **Acoustique** 🗣️ : L'étude acoustique a été réalisée du 14 au 15 janvier 2026 et met en avant :
 - Des niveaux sonores compris entre 67 dB(A) et 68 dB(A) en journée et entre 58 et 59 dB(A) en période nocturne,
 - une baisse estimée entre 6 et 8 dB(A) des niveaux sonores dans le centre de Mâcot en cas de délestage des circulations sur la déviation.



Situation actuelle



Situation projetée



6. MESURES POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT

Prise en compte de l'environnement dans toutes ses dimensions

➤ **Trafic & Mobilité** 🚗

Deux séries de comptage ont été réalisées respectivement en période basse en novembre 2025, et en période de vacances scolaires et touristiques du 19 décembre au 05 janvier 2026. Les résultats sont les suivants :

- un trafic relativement stable durant toute la période de novembre
 - **≈ 1200 véhicules/jour** sur la RD 220 entrée de village de Mâcot
 - **≈ 800 véhicules/jour** sur la RD 221 route d'accès à la Plagne
- Des flux de trafic multipliés en période touristique
 - un trafic **multiplié par trois** sur la RD 221 route d'accès à la Plagne avec **≈ 2600 véhicules/jour**,
 - un trafic **multiplié par deux** sur la RD 220 entrée de village de Mâcot avec **≈ 2800 véhicules/jour**,

Le taux de Poids Lourd (PL) est de l'ordre de 3% sur les RD220 et 221

Un trafic maximum mesuré de plus de 5000 véhicules / jour dans un sens de circulation.

Situation actuelle 2025 base comptages 2025						
Journée entière						
	trafic TV	VL	vitesse VL	trafic PL	% PL	vitesse PL
Rue Saint-Blaise	1414	1293	57	120	8,5%	56
Route d'Aime	3793	3693	69	100	2,6%	64
Route de la Plagne	3085	2979	55	106	3,4%	49



6. MESURES POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT

Préserver les milieux naturels et le cadre de vie des riverains

> Prises en compte des enjeux écologiques

Des inventaires axés sur la faune et la flore initiés en 2025 et complétés par des suivis en cours sont réalisés pour recenser les espèces présentes sur le site.

Les résultats permettront de hiérarchiser les enjeux écologiques afin de définir des mesures adaptées aux impacts du projet sur les milieux naturels.

A ce stade de l'étude, les inventaires identifient les espèces liées au milieu boisé, plus particulièrement les oiseaux et les chauves-souris, comme le principal enjeu du site.

Ces études vont tenir compte de la dégradation sanitaire du boisement, qui impacte directement les milieux naturels et justifie donc la réalisation des inventaires complémentaires actuellement en cours.



6. MESURES POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT

Préserver les milieux naturels et le cadre de vie des riverains

> Insertion paysagère de l'infrastructure : préserver et valoriser l'existant

La préservation des zones boisées non impactées par le projet garantira une **insertion paysagère optimale** de l'infrastructure.

Ces espaces feront l'objet d'un renforcement végétal par le biais de reboisements en essences locales, en fonction des besoins écologiques identifiés.

Les talus créés pour l'aménagement de l'infrastructure bénéficieront d'une intégration paysagère soignée, reposant sur la plantation d'essences arbustives locales et adaptées aux spécificités du site.

Lors de l'atelier participatif qui sera prochainement organisé, les habitants seront invités à soumettre leurs propositions pour l'aménagement paysager du projet et la valorisation des entrées du bourg.

- **L'appuie de ces études techniques permettra de définir des mesures adéquates pour limiter au maximum les impacts du projet de déviation sur l'environnement.**

